

L'honorable M. DANDURAND: Elle est aussi lourde.

L'honorable M. SAUVÉ: Lourde de responsabilités et lourde à expliquer.

L'honorable M. DANDURAND: Non.

L'honorable M. SAUVÉ: Avec l'intelligence que je connais à l'honorable leader, j'ai constaté qu'il a eu parfois des difficultés à expliquer clairement certaines mesures.

L'honorable M. DANDURAND: Je ne suis pas un technicien dans toutes les matières.

L'honorable M. SAUVÉ: L'honorable leader du Gouvernement est assez roué pour s'expliquer d'une façon satisfaisante; mais il est arrivé quelquefois, dans le cours de cette session, que les explications étaient insuffisantes, ambiguës. Je n'accuse pas l'honorable leader du Gouvernement ici, parce que je présume qu'il n'a pas pu obtenir de ses collègues du Gouvernement les renseignements désirables. Je poserai une question: Est-ce que cet argent que nous votons, que nous sommes appelés à voter, peut servir à défrayer les dépenses de guerre outre-mer?

L'honorable M. DANDURAND: Il n'y a pas beaucoup de rapport entre les projets de loi que j'ai présentés cet après-midi et ce soir et la question que pose mon honorable ami; il aurait pu me la poser lorsque j'ai demandé \$100,000,000 pour poursuivre les opérations militaires. Dans le moment, il s'agit simplement de prélever des fonds pour faire face aux besoins du trésor, et, naturellement, rencontrer dans une certaine mesure les dépenses qui ont été votées en vertu du bill qui a été déposé hier, je crois. Mais je ne pourrais pas dire dans le moment si ces sommes peuvent s'appliquer à telle dépense ou à telle autre. Cela entre dans le budget général.

L'honorable M. SAUVÉ: Je ne demande pas de détails. Ce que je demande de l'honorable leader est ceci: Est-il possible que l'argent que nous votons en détail pourrait servir à des dépenses de guerre outre-mer?

L'honorable M. DANDURAND: Je puis répondre à la pensée qui fait que mon honorable ami me pose cette question. Je croyais que, dans le budget général, y compris les \$100,000,000 que nous avons votés, si le Gouvernement arrivait à la conviction qu'une expédition devait être faite de nos forces militaires en Europe, les fonds du trésor et ceux que nous voterons pourraient contribuer dans une certaine mesure. Je ne puis pas aller plus loin. Naturellement, lorsque le Gouvernement décidera d'étudier la nécessité ou l'opportunité d'envoyer une expédition militaire de l'autre côté de l'océan, il devra voir aux voies et moyens, et il y aura dans le trésor

L'hon. M. SAUVÉ.

les sommes que nous sommes appelés à voter, ainsi que celles que nous avons déjà votées dans le passé. Mais la question que me pose mon honorable ami est assez difficile, car nous sommes à prélever des fonds pour des fins de guerre.

L'honorable M. SAUVÉ: Je voudrais savoir pourquoi ces fonds sont prélevés.

L'honorable GEORGES PARENT: Pour la situation actuelle.

L'honorable M. SAUVÉ: Si je parle ainsi et si je pose ces questions, c'est que je veux m'éclairer. Je n'ai pas l'intelligence de mon honorable ami, et j'éprouve le besoin d'être bien éclairé. Je constate, depuis le commencement de la session, qu'on a précipité les travaux des deux Chambres. Je suis venu ici croyant que les deux Chambres avaient été convoquées pour décider si le Canada devrait prendre part à la guerre. Mais, après la lecture du discours du Trône et les explications données par l'honorable premier ministre à la Chambre, je me suis convaincu que toutes ces dépenses que nous sommes appelés à voter—les \$100,000,000—c'était pour la défense nationale intérieure du pays et que jamais, tant qu'il y aura des ministres canadiens-français comme ceux que nous avons présentement, le Canada ne sera forcément appelé à prendre part à la guerre en dehors de son territoire. On nous disait: "C'est simplement pour la défense du territoire, la défense de nos côtes". Mais ce n'est pas cela qui se présente. J'ai lu, depuis, le rapport de la Chambre des communes de lundi, 11 septembre. L'honorable chef de l'opposition, M. Manion, a posé une question très importante au ministre de la Défense. L'honorable chef de l'opposition se plaignait lui-même du manque de renseignements surtout de l'ambiguïté des réponses hésitantes. M. Manion, ayant reçu certaines représentations de la part de citoyens, dit:

D'autres, mieux informés peut-être, prétendent que lorsque ces hommes s'enrôlent, ils peuvent, aux termes de leur attestation, être envoyés outre-mer si l'envoi d'un corps expéditionnaire vient à s'imposer.

Et l'honorable M. Mackenzie, ministre de la Défense, ayant répondu vaguement, l'honorable chef de l'opposition revint à la charge, et dit:

Peut-être ai-je l'esprit un peu lourd, mais il y a un point que je ne saisis pas très bien. D'après ce que le ministre a dit, dois-je comprendre que, pour le moment, les hommes qui s'enrôlent ou qui se sont enrôlés depuis quelque temps l'ont fait sous l'empire de l'article 64?

L'honorable M. Mackenzie répondit:
C'est exact.